



ccirn | Chambre de commerce
et d'industrie
membre fccq | de Rouyn-Noranda

Rouyn-Noranda, le 20 mars 2018

Projet de mine de cuivre et d'or Akasaba Ouest
Agence canadienne d'évaluation environnementale
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1
Téléphone : 418-649-6444
Courriel : Akasaba@acee-ceaa.gc.ca

Madame, Monsieur,

Vous trouverez sous pli notre position au regard de la consultation en cours et qui fait suite au rapport d'évaluation environnementale préliminaire de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale au sujet du projet de mine de cuivre et d'or Akasaba Ouest.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda avait déposé en février 2017 sa position lors des consultations préalables menées par le Bureau des audiences publiques en environnement. Celle-ci s'inscrivait en appui au projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest par Mines Agnico Eagle Itée. À titre informatif, vous trouverez copie de ce mémoire annexé à la présente.

Il ne fait aucun doute que ce projet revêt une importance pour différentes raisons. C'est pourquoi les membres de la Chambre n'ont pas hésité à réitérer leur appui à ce projet et à le soutenir à nouveau en vous déposant le présent mémoire.

Nous sommes sûrs que notre position recevra toute l'attention qu'elle mérite et nous vous en remercions. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire. C'est avec plaisir que nous y répondrons au meilleur de nos connaissances.

En terminant, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le président,

Jean-Claude Loranger

Pièces jointes :

Mémoire de la Chambre à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
Mémoire de la Chambre au BAPE

70, avenue du Lac, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N4
Tél. : 819 797-2000 Téléc. : 819 762-3091
Courriel : reseau@ccirn.qc.ca Site : www.ccirn.qc.ca





ccirn | Chambre de commerce
et d'industrie
membre FCCQ | de Rouyn-Noranda

**MÉMOIRE SUR LE PROJET
D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DE LA MINE AKASABA OUEST**

**PRÉSENTÉ À L'AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE PAR**

**La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
70, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N4**

Téléphone : 819-797-2000

Courriel : reseau@ccirn.qc.ca

20 mars 2018

Introduction

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) est très préoccupée par les conclusions de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Dans son rapport, celle-ci reconnaît que le projet de mine Akasaba Ouest aura une faible empreinte environnementale. Elle se dit satisfaite de l'évaluation des impacts et des mesures d'atténuation proposées par Agnico Eagle. Elle indique toutefois que le projet ne peut être accepté en raison des impacts cumulatifs qu'il amènerait dans le secteur de Val-d'Or en ce qui a trait à l'utilisation des terres par les Autochtones et de l'habitat du caribou forestier.

Nous comprenons qu'il s'agit d'un rapport préliminaire soumis pour consultation, mais à notre avis, cette conclusion est dangereuse puisqu'elle ne se base que sur une faible partie d'un portrait global qu'il ne faut aucunement occulter. La Chambre suit le dossier depuis quelque temps déjà. Nous considérons qu'Agnico Eagle est une entreprise sérieuse, responsable et engagée dans le développement économique de la région. C'est pourquoi nous avons décidé de participer aux audiences du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) qui ont eu lieu au début de 2017 et de présenter également à l'Agence notre intérêt quant au déploiement du projet Akasaba Ouest.

Nous considérons que l'Agence devrait prendre en compte dans son analyse l'importante démarche de consultation et les audiences tenues par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le BAPE en 2016 et 2017. Or, elle n'a considéré que les Autochtones ainsi que quelques groupes ayant obtenu du financement pour déposer leurs commentaires. À nos yeux, les démarches préalables au projet démontrent une forme de consensus dans la région sur laquelle une analyse sérieuse doit également se pencher.

Vous trouverez dans les pages qui suivent notre argumentaire.

Un territoire déjà très fréquenté et un troupeau en déclin

Dans son très récent *Rapport préliminaire du diagnostic de la zone d'habitat résiduel en paysage perturbé de Val-d'Or*, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs constate que malgré de multiples efforts de protection soutenus au fil des années, la population de caribous forestiers de Val-d'Or est dans un état critique. Elle est aujourd'hui considérée comme étant à très haut risque d'extinction puisqu'elle ne compte désormais plus que 18 individus. Présentement, on estime que l'aire fédérale de protection de la harde est perturbée à 65 %, notamment en raison d'activités forestières et minières et du fait que le territoire est très fréquenté, entre autres pour des motifs de villégiature, de chasse et de pêche. Elle englobe également les municipalités de Val-d'Or et de Malartic.

Nous croyons important de rappeler que le projet Akasaba Ouest n'ajouterait qu'une très faible perte directe d'habitat supplémentaire pour le caribou, ceci dans un territoire où la présence autochtone a été très fortement réduite au cours des dernières décennies. Les travaux reliés au plan de compensation du caribou présenté par Agnico Eagle ont été jugés satisfaisants par les instances gouvernementales québécoises et ils ont reçu le soutien d'une des deux communautés autochtones présentes à proximité du site du projet d'Agnico Eagle, soit celle du Lac Simon.

Des activités forestières appuyées par Québec

Il importe de souligner que les activités forestières sont très présentes dans le territoire visé par l'aire de protection des caribous forestiers et contribuent en bonne partie aux perturbations de leur habitat. Selon une projection du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le troupeau pourrait s'éteindre d'ici 15 à 20 ans si aucune mesure de gestion efficace de la population n'est mise en place. Les coûts totaux liés à la restauration de l'habitat, à la gestion des populations de caribou forestier et à la baisse de la possibilité forestière s'élèveraient à plus de 76 M\$ sur une période de 50 ans.

Le gouvernement du Québec a récemment conclu que ces coûts sont trop importants considérant les très faibles chances de sauver les bêtes. La harde de Val-d'Or devrait donc disparaître d'ici quelques années. Par ailleurs, soulignons que le gouvernement du Québec a autorisé l'entreprise forestière EACOM à construire une route encore plus près de l'aire protégée puisque les impacts sur le caribou ont été jugés mineurs.

Nous comprenons que le projet Akasaba Ouest est obligatoirement soumis à une évaluation environnementale fédérale. **Mais il n'en est pas de même pour les projets forestiers. Nous y voyons là une certaine forme d'injustice pour un joueur comme Agnico Eagle** qui, après avoir déployé les meilleures pratiques pour diminuer son empreinte et présenter le meilleur projet possible, risque de se voir refuser la possibilité de mener à terme son projet de mine satellite sur la base d'effets cumulatifs qu'il pourrait engendrer dans le futur. L'habitat du caribou forestier est déjà très perturbé, cela depuis déjà plusieurs années, et la harde est déjà condamnée à mourir.

La Chambre est sérieusement préoccupée pour l'avenir du projet d'Agnico Eagle, mais aussi par rapport aux futures activités minières pouvant se localiser dans l'axe de la faille de Cadillac et à proximité de l'aire de protection des caribous forestiers. Cette faille est grandement responsable de l'actuelle renommée de l'Abitibi-Témiscamingue sur le plan minier et elle sert encore aujourd'hui d'assise au développement socioéconomique des territoires de Val-d'Or, de Malartic et de la région au complet. Nous sommes d'autant plus préoccupés que le projet d'Agnico Eagle a été élaboré dans un principe de synergie avec des mines existantes, Goldex et La Ronde, ce qui limite l'empreinte du projet en termes de superficie puisqu'il ne prévoit pas de parc à résidus miniers ni d'usine de traitement supplémentaire.

Refuser sur la faille de Cadillac, un projet minier conçu de façon aussi responsable pour l'environnement, le caribou et les communautés et ce, en raison d'impacts cumulatifs, créerait un dangereux précédent qui viendra compromettre tous les futurs projets miniers dans le secteur de Val d'Or et à Malartic puisque l'aire fédérale du caribou couvre ces deux territoires au potentiel minéral incontestable. Et refuser ce projet responsable d'un côté et, de l'autre, laisser les activités forestières se poursuivre ne fait pas de sens.

Des points de vue oubliés, passés sous silence

Le projet d'Agnico Eagle a été développé en incluant les préoccupations de différents utilisateurs du territoire, dont les riverains des lacs Bayeul, Ben et Sabourin, la Ville de Val-d'Or et la communauté du Lac Simon. Nous sommes d'avis qu'un certain

consensus s'en est dégagé. L'Agence ne semble pas en tenir compte dans son analyse, ce qui pourrait causer préjudice au projet. Il y a donc lieu que l'Agence considère les mémoires déposés dans le cadre des audiences du BAPE de 2017 avant de jeter ses conclusions définitives sur le projet Akasaba.

Nous avons constaté que des échanges ont eu lieu entre le promoteur et les communautés algonquines présentes à proximité afin de documenter leur utilisation du territoire. La Chambre souhaite insister sur le fait que le secteur visé par le projet est peu utilisé depuis quelques années par les communautés de Kitcisakik et de Lac Simon.

Conclusion

La Chambre n'adhère pas aux conclusions du rapport de l'Agence. À notre avis, il ne faut pas fragiliser les futurs projets miniers dans la Vallée-de-l'Or à partir d'un argumentaire qui repose sur des idéaux ne tenant pas la route. Cela risquerait de créer un précédent pouvant nuire grandement au développement socioéconomique de ce territoire et, en fin de compte, à celui de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est pourquoi la Chambre recommande à l'Agence de revoir ses positions concernant le projet.